

Le colonel TRUMELET dans son ouvrage Blida : récits selon légende, la tradition et l'histoire publié en 1887, a consacré un chapitre sur les origines récentes de la ville. Renonçant l'hypothèse que celle-ci soit construite sur les ruines romaines ou antique, il avança la date de 1535 comme date de sa fondation par SIDI-AHMED EL-KEBIR.

Pour cet auteur, Blida était du domaine privé de OULED SOLTANE, avant que SIDI EL-KEBIR est venu l'a peuplée des maures-Andalous évadés de l'Espagne...

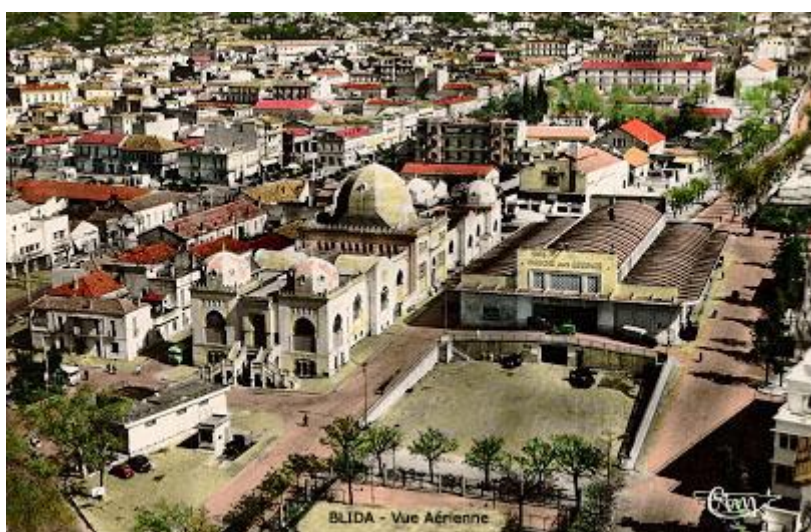
Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://blida.unblog.fr/2007/10/28/la-tribu-de-ouled-soltane/>

Période française 1830-1962

Pénétrée par CLAUZEL dès 1830, occupée définitivement en 1839, BLIDA devint ville de garnison.

Le 3 Mai 1838, le Maréchal VALEE installa au Nord de la ville les camps de Joinville et de Montpensier. Le colonel DUVIVIER en reçut le commandement et l'année suivante les murs de la ville furent franchis et l'installation définitivement faite. Un arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie en date du 1^{er} Octobre 1840, appela à BLIDA 300 familles qui furent le noyau de la nouvelle population.

Un commissariat civil y fut créé par arrêté ministériel du 26 Mai 1841. Année où les camps de Joinville-Montpensier étaient érigés en villages. Quatre ans plus tard, l'organisation de BLIDA en commune de plein exercice était réalisée par Ordonnance des 28 Septembre 1847 et 31 Janvier 1848 et par Arrêté du Gouverneur Général en date du 13 Avril 1848.



BLIDA

Ce troisième et dernier village de la « ceinture de BLIDA » est créé un an après les deux autres (JOINVILLE et MONTPENSIER). Il est dans la plaine, mais tout près des monts de l'Atlas ; et les circonstances de sa création sont particulières :



DALMATIE

Origine du nom : Française et Croate

Croate car la DALMATIE est le nom de la région côtière de la CROATIE.

Française car le duc de Dalmatie est un titre donné par NAPOLEON 1^{er}, en 1808, à un officier français, Nicolas SOULT, Maréchal depuis quatre ans déjà. A cette date la CROATIE est française depuis trois ans, et sera intégrée aux provinces Illyriennes créées en 1809 avec LJUBLJANA pour capitale.

Origine du village : Française. Sa création est évoquée dès 1842 par le comte GUYOT, Directeur de la colonisation, mais sous le nom d'OULED YAÏCH. Le dossier subit un léger retard, en parti dû au souci de BUGEAUD de ne pas heurter inutilement la tribu des OULED YAÏCH en espérant ainsi les sédentariser.

La solution est trouvée par le Maréchal SOULT qui est alors Ministre de la Guerre et est, à ce titre, le supérieur du Gouverneur Général en poste à Alger. SOULT conseille à BUGEAUD de créer deux villages :

-un pour les indigènes, issues des Berbères zénètes ;

-et un pour les colons qui serait formé de 50 feux (foyers) et 708 hectares de terre, et engloberait quelques indigènes consentants, qui sont déjà fixés là ;

BUGEAUD accepte est la décision est rendu officielle le 12 septembre 1844 avec la fondation d'OULED YAÏCH (en fait simple reconnaissance du village préexistant) et celle de DALMATIE, 500 mètres plus au Sud, avec un plan à damier traditionnel.

Traduction de la lettre du 6 avril 1844 du maréchal Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, adressée au maréchal Soult, Ministre de la guerre (Source : <http://dalmatie.ouledyaich.free.fr/ouledyaich.htm>)

(Page 1)

Monsieur le Maréchal,

Vous m'entretenez par votre dépêche du 26 de ce mois N° 137, des mesures à prendre pour rendre possible l'établissement de deux villages européens à Ouled Yaïch et à Meldouah, dont les territoires sont en ce moment occupés par des indigènes. Vous insistez particulièrement sur la création du premier ; vous pensez qu'il serait facile de transporter la tribu de Ouled yaïch sur un autre point et vous m'invitez à prescrire des dispositions à cet effet.

Cette tribu, Monsieur le Maréchal, occupe un territoire qui était le sien avant la guerre.

Chacun des habitants a des titres de propriété pour une fraction des terres qui en dépendent. Il serait donc fort difficile de la déplacer sans occasionner des mécontentements d'autant plus fâcheux qu'ils seraient fondés si la guerre et l'émigration(1) ont annulé ces titres, la soumission et le retour de la tribu les ont fait revivre. Comment dépouiller, en effet, ceux qu'on a reçus à composition et qu'on a replacés sur leur territoire pour les faire servir d'exemple aux autres tribus encore hostiles à l'époque où celle des Ouled yaïch a fait sa soumission ?

Mais s'il n'est pas possible de déplacer complètement la tribu, on peut réduire l'espace qu'elle occupe ou combiner son maintien avec l'établissement d'un village européen sur une partie de son territoire. Il faut pour cela reconnaître les droits des habitants et les rendre propriétaires d'une fraction des terres qu'ils occupent en ce moment et les aider à construire des habitations solides et fixes, sur la partie du territoire qui leur sera réservée.

Page 2

Cette proposition, Monsieur le Maréchal, se rattache à celle que j'ai déjà eu l'honneur de vous adresser d'une manière générale, touchant l'établissement de villages arabes, sur laquelle j'ai insisté dans une dépêche du 30 Mars dernier, relative à l'expropriation des terres de Medjer el Rhazoul. Je ne reviendrai pas ici sur les considérations politiques et coloniales que j'ai déjà invoquées et qui militent si puissamment en faveur de la prise en considération de ce projet. Votre Excellence a parfaitement compris tous les avantages à trouver dans un système qui nous donne des colons en même temps qu'il nous ôte des ennemis. En effet, une fois installés dans une maison bâtie, au milieu d'intérêts fixes, entouré de terres cultivées et plantées, l'Arabe perd ce qui a fait jusqu'à présent sa force de résistance contre nous, sa mobilité, et, s'il devient en même temps plus producteur et plus consommateur, car ce nouvel état lui crée des besoins qu'il n'avait connus auparavant.

Je crois, Monsieur le Maréchal, que le moment est venu d'entrer dans cette voie de colonisation. La nécessité de porter la population européenne sur des points plus éloignés du centre et par conséquent au milieu des indigènes nous en fait une obligation. Nous ne pouvons prendre une partie des terres occupées par ceux-ci, qu'en les rendant propriétaires réels de celles que nous leur laisserons en leur faisant trouver dans cette nouvelle situation, les avantages matériels de l'installation à demeure fixe.

Je vous prie donc, monsieur le maréchal, pour commencer à mettre ce système en pratique dans la province d'Alger, de vouloir bien autoriser la création d'un (Page3) village arabe à Ouled Yaïch, parallèlement au village européen qui pourra, dès lors et en même temps construit sur ce point. La dépense occasionnée par la création du centre de population indigène sera simple, les maisons n'auront qu'un rez- de chaussée et ne coûteront guère plus que 8 à 900 F chacune.

Aussitôt que vous aurez approuvé ce projet, je donnerai des ordres pour l'établissement des plans, projet et devis des deux villages ? Ces documents seront soumis en même temps au conseil d'administration.

Agréé, je vous prie, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévouement.



Le maréchal, Gouverneur Général.

Ses activités sont purement agricoles, avec moins de vignes et davantage de cultures irriguées, fruits et légumes, qu'ailleurs. Cette remarque est valable pour toute la commune de BLIDA. Cette particularité agricole de la région remontait à la période turque.

Origine de DALMATIE

Nom du centre (ancien et nouveau)...	Dalmatie
Date de la création.....	13 septembre 1944
Situation géographique.....	Au Nord Est du territoire de la Commune au pied du Petit Atlas sur le chemin de grande communication n° 9, à 3 K.500 de Blida, 2 K.800 de Boui-bouid, A K. de Souma
<small>(Désigner le nom et le numéro de la route ou du chemin sur lequel se trouve le centre et indiquer la distance qui le sépare des centres voisins; s'il est desservi par un chemin d'accès spécial, faire connaître exactement la longueur kilométrique de ce chemin.)</small>	
DÉPENSES D'INSTALLATION	
Nivellement et empierrement des rues.	25.000 francs
Mairie.....	rien
Ecole.....	22.000 francs
Eglise.....	rien
Presbytère.....	45.000 francs
Alimentation (conduite d'eau, fontaines, lavoirs et abreuvoirs).....	35.000 francs
Travaux d'assainissement.....	"
Travaux d'irrigation.....	10.000 francs
Réduit défensif.....	"
Chemin d'accès.....	50.000 francs
Plantations publiques.....	5.000 francs

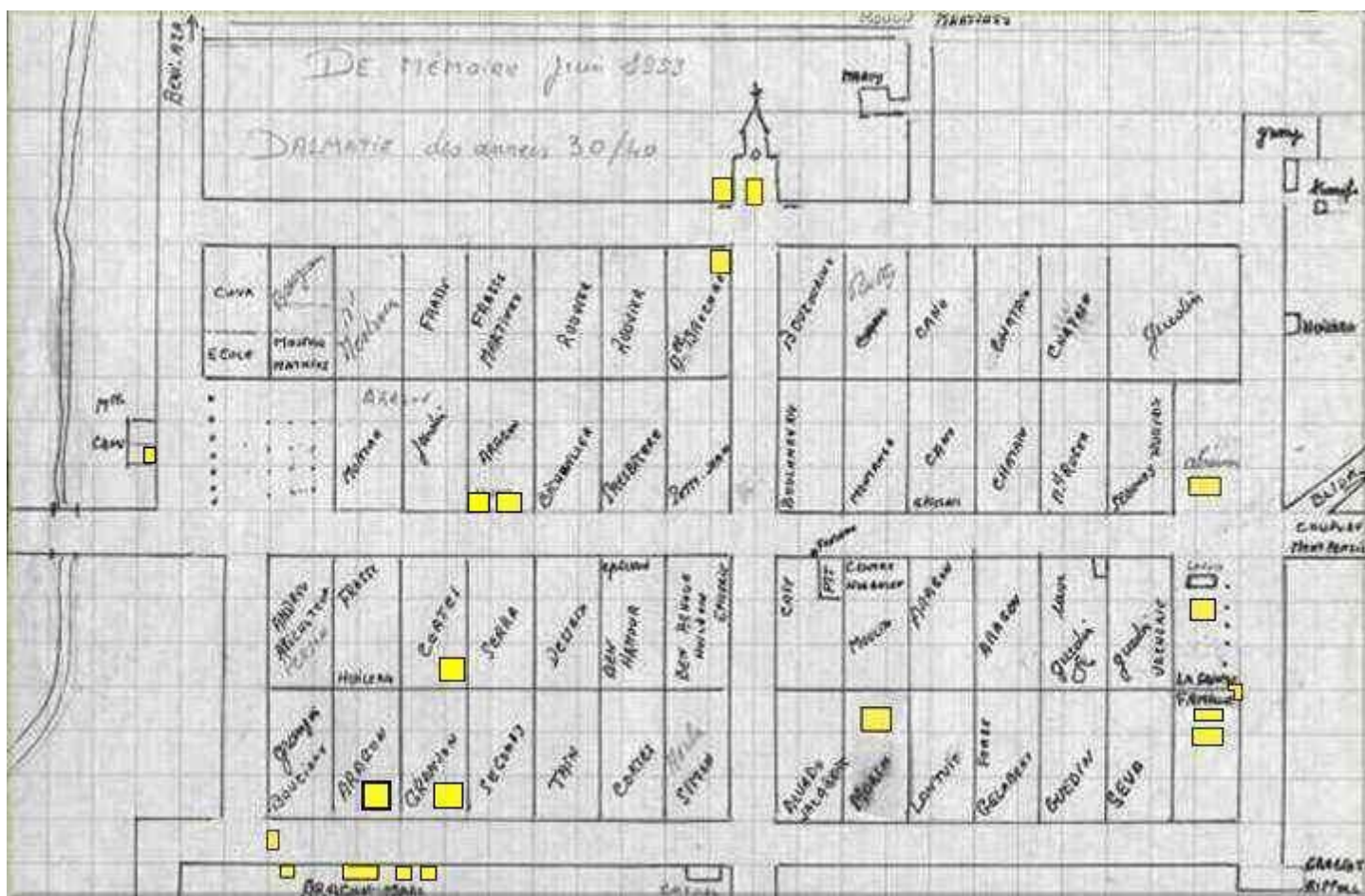
Eglise Saint Jean de Dieu

Dès la création du village, celui-ci fut doté d'un presbytère et d'une école.

Par contre il fallut attendre 1892, pour que lors d'un conseil municipal on décide de solliciter auprès du gouverneur d'Algérie, une demande de construction d'une église.

Il faut dire qu'un des arguments en faveur de la création du village était la proximité de BLIDA « une lieue (4 km environ) à peine » économisant les frais d'une église et d'une école !





Plan d'une partie de la zone irrigable du village. Source : http://dalmatie.ouledyaich.free.fr/plan_zone_irrigable.htm



Orphelinat de la Sainte famille

Le nom du village de DALMATIE est souvent associé à « l'orphelinat de la Sainte famille », école fondée par des religieuses d'Oran en 1858, qui devint plus tard un orphelinat tout en restant jusqu'en 1962 l'école des filles, les garçons étant, quant à eux, scolarisés dans l'école laïque.



En 1954 DALMATIE est traversée par la RN 29 (de BLIDA à PALESTRO) et desservi par les autocars blidéens. Comme ce n'était pas un chef-lieu de commune, le recensement de 1958 ne distingue pas sa population qui est incorporée, ainsi que celles de JOINVILLE et MONTPENSIER, à la population de BLIDA.

Département :

Le département d'Alger est un des départements français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962.

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux beyliks de la régence d'Alger récemment conquis. Par conséquent, la ville d'Alger fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors le centre de l'Algérie, laissant à l'est le département de Constantine et à l'ouest le département d'Oran.

Les provinces d'Algérie furent totalement *départementalisées* au début de la III^e république, et le département d'Alger couvrait alors un peu plus de 170 000 km². Il fut divisé en six arrondissements dont les sous-préfectures étaient : AUMALE, **BLIDA**, MEDEA, MILIANA, ORLEANSVILLE et TIZI OUZOU.

Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connu le pays, amputa le département d'Alger de son arrière-pays et créant ainsi le 20 mai 1957, trois départements supplémentaires : le département de MEDEA, le département d'ORLEANSVILLE et le département de TIZI OUZOU.

Le nouveau département d'Alger couvrait alors 3 393 km², était peuplé de 1 079 806 habitants et possédait deux sous-préfectures, **BLIDA** et MAISON-BLANCHE.

L'arrondissement de **BLIDA** avait 33 localités : AMEUR EL AÏN – ATTATBA – BENI MERED – BERARD – BLIDA – BOUARFA – BOUFARIK BOU HAROUN – BOUINAN – BOURKIKA – CASTIGLIONE – CHAÏBA – CHEBLI – CHIFFALO – CHREA – **DALMATIE** – DESAIX – DOUAOUDA – DOUAOUDA MARINE – DOUERA – EL AFFROUN – FOUKA – KOLEA – LA CHIFFA – MARENGO – MEURAD – MONTEBELLO – MOUZAÏAVILLE OUED EL ALLEUG – SIDI MOUSSA – SOUMA – TEFESCHOUN - TIPASA

DALMATIE ou la mémoire d'un petit village d'Algérie : Tarn - SAINT-AMANS-les-deux-villages (81)

<http://www.ladepeche.fr/article/2003/06/03/199425-dalmatie-ou-la-memoire-d-un-petit-village-d-algerie.html>

En cette année de «l'Algérie en France», qui se veut année de réconciliation, quelques rapatriés qui ont un lien affectif avec Saint-Amans Soult, en la personne du maréchal Soult, Duc de Dalmatie, ont tenu à honorer la mémoire de tous ceux, qui vivants ou disparus ont vécu pendant quelques générations en Algérie. Regroupés dans une association, L'amicale de Dalmatie, ils ont tenu à marquer les liens qui les rattachent au Maréchal Soult, en apposant une plaque sur la maison natale du plus célèbre enfant de l'agglomération saint-amantaise, pour rappeler le village qu'ils quittèrent en 1962: «Dalmatie-Ouled Yaïch».

Une plaque commémorative

L'aventure pour cette poignée de français («ils furent par moment deux ou trois cents», précise Monique Garcez, présidente de l'amicale), commence dans la première moitié du 19^{ème} siècle, au moment où débutèrent les opérations de pacification en Algérie menées, notamment, par le duc d'Aumale et les généraux Bugeaud et Négrier. Soult, ministre de la Guerre, mais homme d'Etat fatigué par des années d'activité débordante, est en semi-repos à Soult-Berg (il a alors 75 ans). Il écrit à deux reprises au général Bugeaud, gouverneur d'Algérie, exprimant son désir que soit créé et baptisé de son nom le village de Dalmatie.

Courrier confirmé par une correspondance avec l'évêque en charge, à cette époque, du diocèse d'Alger. Le nom de Dalmatie étant associé avec celui des Ouled Yaïch, porté par la tribu indigène occupant précédemment ce territoire, mais déplacée peu

avant par l'émir Abd el Kadder. Au moment de la création du village Dalmatie, la tribu revint habiter son territoire, cohabitant pacifiquement avec les Dalmatiens. Plus d'un siècle plus tard, en 1962, Dalmatie-Ouled Yaïch devint Ouled-Yaïch tout simplement. Les Français résidant à Dalmatie ayant dû regagner la métropole aux quatre coins de laquelle, comme tous les rapatriés d'alors, ils se trouvèrent dispersés. Naquit alors leur amicale, pour perpétuer le souvenir du petit village où vécurent des générations entières de leurs familles et pour réhabiliter le cimetière où reposaient les leurs et qui, par la force des choses, se trouvait en état total d'abandon.

Dix ans d'existence

C'est pour faire mémoire de ce passé qui relie Soutl à l'Algérie, que le conseil municipal de Soutl, recevait samedi 31 mai, les membres de l'Amicale de Dalmatie, qui fêtait pour l'occasion ses dix ans d'existence. Parmi eux, l'abbé Jean-Pierre Henry, responsable des archives diocésaines d'Alger. Il fut leur pasteur quelques jours, célébrant avec eux l'eucharistie le 1^{er} juin à la chapelle de la maison de retraite du Parc, portant dans leurs prières le dernier curé de la paroisse Saint-Jean-de-Dieu à Dalmatie, l'abbé Vincent Serralda, qui fut dans l'obligation de la dissoudre en 1962 et qui décéda quelques années plus tard. Visites du Tombeau du maréchal et du château de Soutl Berg furent deux autres moments importants du séjour de l'amicale à Soutl.

Pour plus de précisions, on peut consulter le site internet de l'amicale : dalmatie-ouledyaich.free.fr

■ ■ MONUMENT aux Morts : ■ ■

Tiré des mémoires de l'Abbé Louis Marie ANIS curé de Dalmatie - Source : <http://dalmatie.ouledyaich.free.fr/ guerre%201914-1918.htm>

On lit dans « le Tell » à la chronique « Dalmatie » :

« Le 19 Juin a été pour le verdoyant petit village de DALMATIE un jour de fête et de gloire en l'honneur de nos chers morts de la Grande Guerre. Les familles en deuil ont versé de douces larmes d'émotion en voyant glorifier leurs chers disparus qui étaient partis pleins d'entrain au secours de la patrie en danger. Afin de donner tout l'éclat à cette manifestation Monsieur MESSANE, délégué financier et maire de BLIDA, Mr Combredet Conseiller municipal et général, Mr Abel Aragon, Adjoint de Dalmatie, Mr le Colonel Arditi, commandant d'armes de Blida, entouré de quelques officiers et sous-officiers, le Conseil paroissial et une délégation de l'Amicale des Mutilés Blidéens avec leur drapeau cravaté de deuil, avaient répondu à l'invitation de M. l'abbé Sala dans la petite église de DALMATIE.

Etaient également présents : M. le Chanoine Villeveiu, M. Prépéticci curé de Médéa. M. l'abbé Maylié et Mr Costagliola vicaire de Blida.

Cette cérémonie religieuse présidée par M. le Vicaire Général Teuillères, remplaçant Mgr l'Archevêque d'Alger qui quelques jours auparavant, avait admiré l'œuvre artistique de Maître Ortéga, commença à 15 heures précises. Après le chant du Magnificat et la prière à la Saint Vierge de Gabriel Faure, admirablement chantée par Mr Lopez, la clique du 1^{er} Tirailleurs salua le drapeau qui recouvre les noms de nos héros. Puis elle ouvrit le ban pendant que les trois couleurs sont descendues. A ce moment solennel, l'émotion étreint tous les cœurs. Au dessus du maître-autel apparaît un grand cœur surmonté d'une croix dorée et soutenu par deux anges tenant d'une main une branche et une couronne de laurier. Sur la croix deux anges tiennent une couronne d'or et deux autres anges semblent arriver à tire d'ailes portant une palme et des lauriers ».

■ ■ Ce tableau paraît vivant mais à l'appel des six noms inscrits en lettres d'or sur le cœur un militaire répond de fond de l'église « Mort au champ d'honneur ».

Ce sont MM.

Armand DELRIEU, mort des suites de maladies contractées au front,

Théodore MARTINEZ tué en Sibérie,

Alfred NICLOUX mort des suites de blessures.

Marcel NICLOUX disparu aux Dardanelles,

François RUTTY tué en 1914 au combat de Bois-Foulen (Aisne),

Charles STACKLER tué à Saint Hilaire le Grand, **■ ■**

SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :

ET si vous souhaitez en savoir plus sur DALMATIE, cliquez SVP au choix, sur l'un de ces liens :

http://encyclopedie-afn.org/Historique_Dalmatie_-_Ville

http://alger-roi.fr/Alger/plaine_mitidja/communes/pdf/blida.pdf

<http://www.ladepeche.fr/article/2003/06/03/199425-dalmatie-ou-la-memoire-d-un-petit-village-d-algerie.html>
http://fr.geneawiki.com/index.php/Alg%C3%A9rie_-_Dalmatie
<http://dalmatie.ouledyaich.free.fr/historique.htm>
http://dalmatie.ouledyaich.free.fr/histoire_famille_aragon.htm
<http://www.youtube.com/watch?v=8mBtGAQgvLI>
<http://www.terredisrael.com/infos/aizer-cherki-juif-algerien-francais-israelien-homme-exemplaire/>
<http://encyclopedieberbere.revues.org/1767>
<http://users.antrasite.be/ppoisie/Documents/blida.htm>
<http://www.vitamedz.com/fr/Blida/Ouled-yaich/15841/Photos/1.html>

2/ La révolution algérienne - Episode 2 - (Auteur R LETOURNEAU)

-Episode 1 = INFO 481

....A plusieurs reprises, on a manifesté la velléité de lui insuffler une vie nouvelle, notamment lors du congrès du FLN, réuni à Alger en avril 1964 par BEN BELLA. Aussitôt après le coup d'Etat du 19 juin 1965, le colonel BOUMEDIENE et ses amis ont proclamé leur intention de faire vraiment du FLN un organisme politique déterminant et un coordinateur du Parti a été désigné, sans résultat tangible.

Etant donné cette carence, l'Algérie a été et est encore dirigée par des groupes de pression plus ou moins nombreux mais qui, en aucun cas, ne peuvent être considérés comme représentant formellement le peuple algérien : le premier groupe fut constitué par BEN BELLA et ses amis, formation hétéroclite où voisinaient un réformiste musulman comme TAWFIQ al-MADANI, un ancien communiste comme Omar OUZEGANE, un progressiste à tendances marxistes comme Mohammed HARBI ; dans l'ensemble toutefois, la tendance progressiste l'emportait. Depuis le 19 juin 1965, l'armée est au pouvoir ; mais c'est encore un bien grand mot : l'armée, c'est en réalité un petit groupe d'officiers souvent jeunes qui, jusqu'à présent on été suivis par leurs camarades et par leurs hommes, sans que l'on puisse savoir ce qu'en pensent ces hommes. Les syndicalistes de l'UGTA ont plusieurs fois essayé de participer à la direction de l'Algérie nouvelle, mais ont été deux fois durement contrés.

Malgré l'incapacité où ils se sont trouvés jusqu'ici de créer ou d'animer un grand parti révolutionnaire, les Algériens ont mis sur pied en 1963 des institutions maintenant en sommeil, qui pouvaient être considérées comme révolutionnaires.

La manière même dont la constitution a été préparée est fort éloignée des procédés classiques en la matière. En effet l'Assemblée constituante, dont le nom indique bien la nature essentielle, n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'élaboration du texte constitutionnel : elle l'a discuté et voté à peu près tel quel, mais ne l'a pas préparé. Le président BEN BELLA a chargé une commission non parlementaire de diriger un projet et avant d'être présenté à l'Assemblée, ce projet a été soumis à l'examen des cadres du FLN. Ainsi l'Assemblée s'est-elle trouvée devancée par un organisme irresponsable et non prévu dans le référendum du 20 septembre 1962, par lequel le peuple algérien avait décidé que l'assemblée élue serait constituante. De plus le texte voté devait être et a été présenté à l'approbation du peuple lors du référendum du 8 septembre 1963. C'est dire que l'Assemblée a joué un rôle secondaire en l'occurrence.



Ahmed BEN BELLA (1916/2012)



Houari BOUMEDIENE (1932/1978)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Ahmed_Ben_Bella

http://fr.wikipedia.org/wiki/Houari_Boumedi%C3%A9ne

A côté des dispositions démocratiques normales, au moins du point de vue des démocraties occidentales, la constitution algérienne en contient d'autres qui peuvent être considérées comme révolutionnaires et socialistes. Le préambule souligne d'ailleurs cet aspect de la constitution : « ...le peuple algérien continue sa marche dans la voie d'une révolution démocratique et populaire » et l'article 3 énonce ainsi la devise de la nouvelle République : « Révolution par le peuple et pour le peuple ». Les trois organes fondamentaux institués par la constitution sont l'Assemblée, le Président et le Parti. L'essentiel des pouvoirs

appartient au Parti unique "composé, animé et dirigé par les éléments révolutionnaires les plus conscients et les plus actifs". "Seul le parti, organe moteur puissant, qui tire sa force du peuple peut parvenir à briser les structures économiques du passé et y substituer un pouvoir économique exercé démocratiquement par les fellahs et les masses laborieuses". C'est lui qui "définit la politique de la nation et inspire l'action de l'Etat" (art.23). C'est lui aussi qui établit la liste des candidats à l'Assemblée nationale (art.27) et désigne le candidat à la présidence de la République (art.39). L'essentiel de la souveraineté algérienne est donc confié au Parti, mais, comme, au moment où a été promulguée la constitution, ce parti n'existait pratiquement pas, le pouvoir appartenait en fait à la petite coterie qui entourait et soutenait BEN BELLA, situation assez fréquente dans un contexte révolutionnaire, que l'on songe à ROBESPIERRE, à STALINE ou à bien d'autres. Peut-on dire que la situation ait beaucoup changé depuis les débuts du régime BOUMEDIENE ?



Révolutionnaire dans ses principes et ses instruments de souveraineté, la République algérienne l'a été au moins autant dans ses premiers actes. Certes, elle trouvait un frein dans les accords d'EVIAN qui avaient été implicitement approuvés par le référendum du 1^{er} juillet 1962. Mais d'une part les **Algériens n'ont pas toujours appliqué scrupuleusement les accords d'EVIAN** et, de plus, cette convention ne couvrait pas toutes les situations possibles.



On a donc assisté, au lendemain de l'indépendance à une double vague de violence : violences contre les Européens qui s'expliquent en partie, mais en partie seulement, par les agissements de l'OAS avant l'indépendance, violences envers des Algériens accusés ou simplement soupçonnés d'avoir collaboré avec les Français contre le FLN. Il s'agit là de mouvements hélas ! normaux en situation révolutionnaire et où sont mêlés, dans des proportions variables selon les individus, le désir de rendre justice, une justice simpliste, et d'exercer des vengeances personnelles, le besoin de faire rendre gorge à des profiteurs et l'appât du gain, tout cela baignant dans une grande anarchie. Il s'agit peut être de la révolution à l'état pur : des groupes ou des individus qui jusque là s'estimaient brimés et sont brusquement en position de renverser la situation.



-Effectivement c'était bien canalisé !-

Le gouvernement algérien, dès qu'il a été en place s'est **efforcé de canaliser** cette violence, puis de la faire cesser. A cet effet il a organisé une épuration officielle qui a, peu à peu, mis fins aux vengeances individuelles et a **reconnu comme légitimes les appropriations accomplies pendant la période d'anarchie**, grâce à la théorie des biens vacants. Par son moyen, l'Etat a admis la situation de fait d'Algériens qui s'étaient emparés de biens appartenant à des Européens, voire à d'autres Algériens, sans toutefois se prononcer sur l'appartenance légale de ces biens.

Comme les propriétés agricoles (quelquefois aussi les entreprises industrielles) qui appartenaient à des Européens présentaient souvent pour le pays une importance vitale, l'Etat a organisé leur marche en instituant ce qui a été tout de suite appelé le "secteur autogéré". En principe en effet, les travailleurs algériens qui exerçaient leur activité dans des entreprises où ils étaient auparavant salariés, recevaient le droit de gérer ces entreprises sous le contrôle de l'Etat. En fait, ce contrôle est devenu de plus en plus étroit et l'on peut dire que le secteur autogéré est devenu un secteur étatisé ou peu s'en faut.

Plus tard l'Etat algérien a pris la décision de confisquer des terres ou des entreprises que les propriétaires européens continuaient à mettre en valeur. Cela s'est fait en deux temps : au mois de mars 1963, l'Etat a décidé de s'approprier un certain nombre d'entreprises assez importantes, puis il a décidé le 1^{er} octobre de nationaliser toutes les terres des colons français et de plusieurs gros propriétaires algériens. Tous ces biens nationalisés ont été constitués en secteur socialisé administré par l'Etat. D'autres nationalisations ont été faites depuis selon les mêmes normes.

Par diverses mesures, et notamment des mesures judiciaires et fiscales, le gouvernement algérien a cherché à déposséder ce qu'il y avait en Algérie de bourgeoisie ; il a d'autre part fait appel aux particuliers en créant un fonds national de solidarité alimenté par des dons. Enfin on parle depuis l'indépendance d'une réforme agraire qui n'a pas encore vu le jour. Tout cela se situe dans la meilleure tradition révolutionnaire.

A suivre....

3/ Les Supplétifs dans l'Armée Française pendant la guerre d'Algérie (Auteur C.R. AGERON)

-Episode 1 = Les Mokhzanis, les SAS et les GMS (INFO 481)



Mokhzanis de la Section administrative spécialisée (SAS) de Pirette en Kabylie, en 1956.

-Episode 2 = Les Harkis

Troisième catégorie de supplétifs : les harki(s), les hommes des *harka*(s). Une *harka* (en arabe : mouvement) désignait dans la tradition de l'histoire maghrébine une expédition militaire à finalité fiscale ou punitive ou un corps de troupe en mouvement...



Robert LACOSTE (1898/1989)

<http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2011/06/22/21466016.html>

Le mot resté d'usage au Maroc fut réutilisé en Algérie sous l'influence des officiers d'Affaires indigènes. Les premières harkas de la guerre d'Algérie furent constituées en 1955 dans la région d'ARRIS (Aurès) par l'ethnologue Jean SERVIER couvert par le général PARLANGE. Ce dernier les fit encadrer par des gardes mobiles et des sous-officiers français. D'autres harkas furent levées par des caïds dans des douars kabyles de la vallée de la Soummam et du Dahra. En avril 1956, une circulaire du ministre-résident LACOSTE fixa les règles de création, d'organisation et d'armement des harkas, « *formations temporaires dont la mission est de participer aux opérations du maintien de l'ordre* ». Une décision du général SALAN du 20 mai 1957 précisait que les harkas « *formations levées pour des opérations déterminées et pour un temps limité, devaient être rattachées à une unité régulière qui en assure le recrutement et l'encadrement et incorporées dans le dispositif de ces unités* ». Elles étaient mises à la disposition de l'armée pour emploi à partir du 1^{er} juillet 1957.



http://fr.wikipedia.org/wiki/Raoul_Salan

Le cabinet du ministre-résident LACOSTE proposa alors de changer le nom de harka en celui de « *formation algérienne de contre-guérilla* », d'encadrer ces groupements avec des sous-officiers et officiers français, de créer des grades propres aux musulmans et de diminuer les indemnités journalières jugées trop élevées. Le général SALAN refusa avec violence ce projet qui aurait « *jeté les bases d'une future armée algérienne, matérialisant ainsi le principe d'une nation algérienne* ».

Les harkis restèrent donc des journaliers embauchés localement et salariés sur la base de 750 AF (*anciens francs*) par jour d'emploi, l'alimentation demeurant à leur charge. Ils percevaient éventuellement une indemnité de monture de 400 AF, s'ils venaient avec un mulet ou un cheval. Les harkis permanents pouvaient recevoir un « *paquetage réduit* » « *cédé à titre onéreux* » (on leur retirait 30 AF par jour sur leur solde). Les difficultés de recrutement pour atteindre les effectifs prévus obligèrent à porter en 1960 le salaire journalier des harkis à 8,25 NF (*nouveaux francs*). Mais l'armée répugnait encore en 1961 à

les doter d'un statut : « *Aucune assurance ne devra leur être donnée à ce sujet* ». Ce ne fut que le 11 décembre 1961 que l'armée se résolut à leur reconnaître un statut sous forme de contrats limités à un mois, mais renouvelables. Tous les harkis cependant ne reçurent pas ce statut : 13 890 devaient y avoir souscrit en février 1962. Salariés précaires, ils étaient traités en parents pauvres.



Photo de la collection du Général FAIVRE sur site : <http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2012/12/01/25715663.html>

Travailleurs journaliers, ils n'avaient pas d'accès à la sécurité sociale, ni aux allocations familiales. Ils avaient cependant droit aux congés payés annuels (un jour et demi par mois de présence), aux soins gratuits s'ils étaient blessés et, en cas d'incapacité permanente, à une prime pour « *accident de travail* ». S'ils étaient tués au combat, les veuves pouvaient percevoir, après des délais très longs, une indemnité forfaitaire fixée par l'administration civile.



Harkis



Le makhzen de la SAS de Bouzeguene

Comparés aux Mokhaznis et aux gardes GMS, les Harkis étaient considérés par l'armée comme des supplétifs de second rang. En 1957, ils n'avaient droit qu'à un fusil de chasse et à 25 cartouches. Puis peu à peu, et d'abord dans la limite de 50 % de leurs effectifs, ils reçurent des fusils de guerre de 8 mm, arme il est vrai désuète. On en vint en 1959 à les doter de fusils à répétition de 7,5 mm et même d'armes collectives, mais ils se plaignaient d'avoir à les utiliser sans avoir été instruits de leur maniement. On leur reconnut même des grades militaires : il y eut des caporaux harkis, quelques sergents (percevant 11 F par jour) et un sergent-chef pour 100 hommes avec une solde journalière de 13,20 F. En juin 1961, on décida qu'il y aurait désormais 2 sergents-chefs, 6 sergents (au lieu de 4) et 12 caporaux (au lieu de 8) pour 100 Harkis.

Les Harkis étaient utilisés à toutes les tâches : certains étaient rattachés à des unités du Génie ou du Train, d'autres à des brigades de gendarmerie (un millier environ à raison de 10 par brigade). Certains servaient dans les régiments de réserve générale (1000), d'autres furent incorporés dans les petites unités dites d'abord de contre-guérilla, puis à partir de décembre 1958 « *commandos de chasse* » (6 500).

Les effectifs des Harkas qui devaient être de 50 à 60 hommes pouvaient varier considérablement selon les besoins : on voit, par exemple, que telle harka rattachée au 1^{er} REC comportait 17 harkis le 12 octobre 1959, 34 le 31 décembre et 19 le 30 septembre 1960. Toutefois, certains harkis devenaient de facto des permanents sans contrat qui demeurèrent dans leur unité pendant six mois, un an, voire même deux ans. Les conditions de recrutement étaient laissées à l'initiative de l'officier responsable. Il semble n'y avoir eu, au début surtout, que peu d'enquêtes préalables. On privilégiait pourtant les anciens combattants, ce qui peut expliquer que, selon le bachaga BOUALAM, « *l'âge moyen de ces jeunes combattants était de 35 ans* ».



En juin 1960, Pierre Messmer remet son arme à un volontaire musulman. Deux ans plus tard, en 1962, devenu ministre des Armées, il interdira le sauvetage des harkis vers la France et imposera même le retour en Algérie des harkis qui avaient pu s'échapper clandestinement, livrant ainsi à une mort certaine des milliers d'hommes et de femmes.

L'armée considéra que la formule des harkis, ces supplétifs sans garantie d'emploi, était commode. Elle ne cessa de batailler pour obtenir de Paris les crédits nécessaires à un recrutement sans cesse accru. Le général SALAN, soutenu par André MALRAUX qui voulait « *des harkis jusqu'à la gauche* », fut autorisé par le Conseil interministériel du 14 août 1958 à porter les effectifs de 17 000 à 30 000 mais non à 48 000 comme il le demandait. Le général CHALLE arracha un nouveau doublement des effectifs : « *J'ai décidé de recruter 30 000 harkis supplémentaires* » annonça-t-il le 19 janvier 1959, ce qui lui fut accordé par le Conseil de défense du 12 février 1959. Mais il avait promis au général de GAULLE, hostile à « *l'engagement des harkis en opérations contre leurs frères de race* » qu'ils ne seraient employés qu'à des tâches statiques de protection et de surveillance. La promesse de devait pas être tenue.

Cette embauche massive de supplétifs souvent inexpérimentés et très peu armés s'explique surtout dans l'optique de la guerre révolutionnaire. Il fallait présenter les harkis comme d'ardents partisans de la cause française. « *La formule des harkis donne une image de la participation volontaire d'unités presque exclusivement musulmanes* » commentait un officier du 5^e Bureau. En fait, contrairement à la légende, les harkas devaient être encadrées de sous-officiers et d'officiers français et ne pouvaient agir seules. On espérait surtout grâce à une action psychologique bien conduite dans des centres de formation spécialisés en faire d'authentiques français.

Pourtant la *Revue militaire d'information* expliquait en octobre 1959 que les harkas étaient des troupes peu sûres, sur la fidélité desquelles on ne pouvait pas trop compter. Elle justifiait les précautions nécessaires à leur emploi : surveillance constante, armes enfermées ou enchaînées, présence d'Européens dans les postes de garde, rôle nécessaire de la Sécurité militaire qui devait disposer d'un sous officier français dans chaque harka. Encore ne révélait-elle pas l'existence d'agents de renseignements. Les Harkis n'ignoraient pas la méfiance dont ils étaient entourés. Selon un chef de bataillon, dans un rapport du 19 juin 1960, « *les harkis ont l'impression d'être considérés comme des supplétifs de 2^e catégorie en qui le commandement n'a pas confiance. Ils se plaignent d'être désarmés au retour d'opération et d'être laissés sans protection dans le village alors que les militaires s'enferment à double tour dans leur poste* ». Ces précautions, on le verra, n'étaient pourtant pas vaines...



A suivre : Autres catégories de supplétifs....

4/ ALGÉRIE "C'est la faillite totale du régime"

Fait inédit, la police est descendue dans la rue pour manifester. Déclenchée à Ghardaïa le 13 octobre, la protestation a gagné Alger, Oran et s'étend à d'autres villes du pays. Quels sont les ressorts de ce mouvement surprenant ?

Dans une action inédite, aux contours d'un "mini-coup d'Etat", les policiers ont même réussi à gagner les jardins de la présidence de la République ! Qui l'aurait cru lorsqu'on sait que le palais de la présidence est depuis longtemps considéré comme une citadelle imprenable. Et de nombreux citoyens qui ont participé à des manifestations par le passé ont eu à le vérifier à leurs dépens, eux qui ont souvent été stoppés dans leur progression à des centaines de mètres de la présidence, lorsqu'ils n'étaient pas carrément passés à tabac.

Bras de fer en sourdine....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.courrierinternational.com/article/2014/10/17/c-est-la-faillite-totale-du-regime>

5/ MAROC – Quand Mohammed VI charge les pays occidentaux



Le souverain chérifien saluant la foule à son arrivée à Abidjan, le 23 février 2014. © PDN/SIPA

Extrêmement sévère à l'égard des anciennes puissances coloniales, la dernière allocution de Mohammed VI devant l'Assemblée générale des Nations unies a beaucoup surpris.

Le 25 septembre, Abdelilah Benkirane montait à la tribune de l'ONU pour lire un discours au nom du roi du Maroc. Ce dernier était attendu à New York - un communiqué du Palais en atteste -, mais il a finalement préféré se faire représenter par le chef du gouvernement, alors que l'avion royal et les accompagnateurs étaient prêts. Dommage, car le discours valait le déplacement.

Habituellement consacrée aux grandes discussions globales - développement, lutte contre la pauvreté, enjeux climatiques -, l'Assemblée générale est aussi depuis des décennies la tribune des pays du Sud, où ont résonné des discours célèbres et tonitruants. De Yasser Arafat à Mouammar Kadhafi en passant par Hugo Chávez et Robert Mugabe, les dirigeants du Sud y ont trouvé une plateforme pour leur rhétorique, souvent empreinte d'anti-impérialisme. Jusque-là, le royaume chérifien s'était tenu à l'écart de ce concert, adoptant un ton mesuré.

Le texte de Mohammed VI a cette fois pris ses distances avec cette posture traditionnelle. Qu'on en juge : "Le premier appel que je lance du haut de cette tribune est un appel pour le respect des spécificités de chaque pays, dans son itinéraire national [...]. Cela vaut surtout pour les pays en voie de développement qui pâtissent encore des effets de la colonisation. [...] Le colonialisme a causé de grands préjudices aux États qui en ont subi la tutelle."

En pleine brouille avec la France...

Champion de la décolonisation apaisée, le Maroc n'a presque jamais - si l'on excepte la création, en 1961, du Groupe de Casablanca - connu de poussée de fièvre anti-impérialiste mettant en cause le rôle des pays occidentaux, notamment celui de la France, qui exerça son protectorat sur le Maroc de 1912 à 1956. Près de soixante ans après l'indépendance, Mohammed VI choisit de pointer les responsabilités historiques du "colonisateur [qui] y a entravé le processus de développement pendant de longues années. Il a exploité leurs richesses et les potentialités de leurs enfants, tout en altérant en profondeur les coutumes et les cultures respectives de leurs peuples".

Et d'ajouter : "Aujourd'hui, après tous ces effets pervers, ces États n'ont pas le droit d'exiger des pays du Sud un changement radical et rapide selon un schéma étranger à leurs cultures, leurs principes et leurs atouts propres ; comme si le développement ne pouvait se réaliser qu'à l'aune d'un modèle unique : le modèle occidental."

"C'est un discours surprenant, note un diplomate occidental. Le Maroc se comporte en pays déçu de l'Europe, à la manière de la Turquie il y a dix ans." On notera que ce coup d'éclat survient en pleine brouille avec la France, depuis l'affaire dite Hammouchi, du nom du patron de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) convoqué à Paris en février dernier pour répondre d'accusations de torture....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2805p040.xml0/ONU-MAROC-MOHAMMED-VI-COLONIALISME-MAROC-MAROC-QUAND-MOHAMMED-VI-CHARGE-LES-PAYS-OCIDENTAUX.HTML>

6/ Le maire de Colombes refuse de commémorer le 17 octobre 1961

Source : http://lesalonbeige.blogspot.com/my_weblog/2014/10/le-maire-de-colombes-refuse-de-comm%C3%A9morer-le-17-octobre-1961.html

Réponse du maire de Colombes Nicole Goueta aux élus socialistes concernant le 17 octobre :

"Ma position sur le 17 octobre est simple et claire. C'est aux historiens de se pencher avec objectivité sur l'Histoire et pas aux élus. Les événements liés à la guerre d'Algérie entre 1954 et 1962 sont complexes et douloureux. Ils ont conduit à une stratégie de la tension sur le sol métropolitain, notamment à Paris. Les organisations clandestines, qu'il s'agisse de l'OAS ou du FLN ont obligé les autorités publiques à des opérations de police dont certaines, comme c'est toujours le cas lorsque règne un climat de guerre civile, ont pu déboucher sur des morts inutiles. Les initiatives de certains fonctionnaires n'impliquent pas à mes yeux la responsabilité du général de Gaulle, alors Président de la République.

La municipalité gaulliste de Colombes de l'époque a-t-elle été impliquée dans ces événements ? Nullement. En porte-t-elle une quelconque responsabilité ? Aucunement. Ce qui m'importe, c'est qu'aujourd'hui les communautés qui composent notre ville vivent en bonne intelligence. L'aspect très militant et politisé de ces commémorations, dans un esprit de repentance permanente me dicte en conscience d'observer une certaine neutralité. Je n'empêche aucun élu de ma majorité de se joindre à ces commémorations. Je constate simplement qu'aujourd'hui l'opposition socialiste souhaite jeter de l'huile sur le feu.

La commémoration des événements du 17 octobre 1961 ne fait pas partie des commémorations officielles. Je ne me reconnais pas dans certains accents de repentance qu'elle véhicule. Les associations et partis politiques qui se sentent liées à cette part de la mémoire de notre pays ont la liberté de la commémorer. Ma volonté de rassembler les énergies de notre ville ne passera jamais par une addition clientéliste de mémoires plus ou moins sélectives. Le respect dû aux morts commence par la décence de ne pas les instrumentaliser."

7/ DIVERS

- Histoire : Un prix pour Roger VETILLARD

La dépêche du Midi en pièce jointe n°2 à l'info relate :

« Roger VETILLARD, natif de SETIF en Algérie, quintfonsegrivois qui fut durant plusieurs mandats adjoint au maire et dont on a déjà parlé dans ces pages, à plusieurs reprises évoqué la carrière d'historien, vient de recevoir une nouvelle distinction. Après le prix Robert CORNEVIN en 2008 décerné par l'Académie des Sciences d'outre-Mer pour son ouvrage "SETIF, GUELMA, mai 1945, massacre en Algérie", c'est le jury du salon du livre de Toulouse organisé sous l'égide de l'Académie des Jeux Floraux, qui lui a décerné le 12 octobre dernier, son prix spécial..... Voir suite en PJ 2

- Recherche de l' Historique d'un Drapeau

Bonjour à tous,

Un de nos lecteurs recherche l'HISTORIQUE du Drapeau de la 1340^{ème} section des Médaillés Militaires de TIZI-OUZOU en Algérie. Bien entendu contact a déjà été pris auprès de la Chancellerie des M. Militaires (qui n'ont rien) !

Si vous avez une information MERCI de bien vouloir nous contacter et nous ferons suivre....

-Association des Philippevillois

Emile TRAVERSIO, Président de l'Amicale des Philippevillois du Languedoc-Roussillon vous invite à visiter le site ci-après :

<http://www.associationphilippevillois.com/>

Et éventuellement à vous y inscrire si vous êtes intéressés.

EPILOGUE OULED YAICH

Année 2008 = 87.131 habitants

Ouled yaich , Blida



Et aussi : <http://www.vitamedz.com/fr/Blida/Ouled-yaich/15841/Photos/1.html>

Cette décharge publique est située près de l'agglomération d'OULED YAÏCH. En 2012 le préfet avait ordonné sa fermeture ; cette décision est restée sans suite...Des cadavres de moutons, en état de décomposition, y ont été retrouvés. Salubrité publique



Le boulevard de Ouled Yaïch inondé

http://www.elwatan.com/regions/centre/blida/le-boulevard-de-ouled-yaich-inonde-05-08-2014-266950_150.php

Depuis plusieurs jours, une importante fuite d'eau potable inonde le boulevard principal de la commune d'Ouled Yaïch.

En effet, plus de deux semaines de gaspillage n'ont pas suffi à attirer l'attention de l'Algérienne des eaux (ADE) pour la réparation de la conduite. La fuite s'est déclarée sous un lampadaire, créant ainsi un jet d'eau aux multiples dangers. Ce gâchis inacceptable a suscité la colère de certains riverains envers les responsables, surtout que cette fuite d'eau se trouve tout près du siège de la commune où des mètres cubes de ce précieux liquide se déversent sur la route nationale n°29. Pourtant, ce gaspillage a été signalé à plusieurs reprises, mais rien n'a été fait pour stopper ce gâchis.

BON WEEK-END A TOUS

Jean-Claude Rosso